



UNITE PASTORALE D'ANTOING - BRUNEHAUT - RUMES

Baptême 2019

Vous voulez que votre enfant reçoive le baptême,
nous nous en réjouissons.

Voici la démarche à suivre :

- Faites un premier choix** concernant la date et le lieu qui vous conviennent pour la célébration du baptême de votre enfant et pour la soirée de catéchèse dans la liste ci-dessous. *Remarquez que la date de la rencontre de catéchèse n'est pas la même s'il s'agit d'un premier enfant ou d'un suivant baptisé dans notre doyenné.* Il faudra que ce choix soit confirmé au Centre Pastoral lors de votre venue pour l'inscription en fonction des célébrations encore disponibles (car nous n'acceptons pas plus de trois enfants à baptiser par célébration). **Prévoyez au minimum deux mois** entre la date d'inscription et la date du baptême car il vous faudra vous organiser pour participer à **une rencontre de catéchèse sur le baptême et à une messe d'accueil**. *Quant à la date et le lieu de la célébration d'accueil, ils vous seront communiqués au Centre Pastoral lors de l'inscription.*
 - La présence du parrain et de la marraine est vivement souhaitée tout au long des rencontres.
 - Veillez autant que possible à confier votre (vos) enfant (s) à un membre de votre famille pour la soirée de catéchèse afin d'être plus libre pour la réflexion.
 - A la messe d'accueil, toute la famille est bienvenue.
 - Il est conseillé que le père et la mère de l'enfant soient présents à l'inscription car il nous faudra ***l'accord et la signature des 2 parents*** pour accepter l'inscription.
 - Veillez à nous fournir à l'inscription ou à la soirée de catéchèse les dates et lieux de baptême et éventuellement de confirmation des parrain et marraine.
- Rendez-vous au Centre Pastoral**, rue de Wez, 1 à Jollain-Merlin aux horaires de permanence (*mardi 16h à 18h ; mercredi 17h à 19h ; jeudi 09h à 12h ; vendredi 14h à 16h et samedi 9h à 12h*) pour vous inscrire. *Pour des renseignements complémentaires, prenez contact au Centre Pastoral (069/44.22.54) aux heures de permanences*
- Vous aurez le choix entre une célébration du baptême le samedi ou le dimanche à 15h ou **une célébration du baptême lors d'une eucharistie dominicale** (*samedi soir ou dimanche matin*).
-
- Il n'est pas possible de célébrer des baptêmes lors des eucharisties des 28 avril et 2 juin dans l'entité d'Antoing, des 5 mai, 19 mai et 26 mai dans l'entité de Brunehaut, ni les 12 mai et 2 juin dans l'entité de Rumes. Ainsi que le WE des Rameaux les 13 et 14 avril, le 30 mai (jeudi de l'Ascension), le 15 août (Assomption) ni le jour de la Toussaint.***

Dates des rencontres de catéchèse dans l'Unité Pastorale
Au foyer paroissial à la rue de Condé, 8 à Antoing de 20h à 21h30

Pour un premier baptême:

Jour	Mois
Mercredi	6 Février
Mercredi	20 Mars
Mercredi	17 Avril
Mercredi	15 Mai
Mercredi	5 Juin
Mercredi	17 Juillet
Mercredi	7 Août
Mercredi	4 Septembre
Mercredi	2 Octobre
Mercredi	4 Décembre

Pour un 2, 3, 4^{ème} baptême :

Jour	Mois
Vendredi	15 Février
Vendredi	5 Avril
Vendredi	21 Juin
Vendredi	23 Août
Vendredi	25 Octobre
Vendredi	20 Décembre